



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA,

Délibération N°26/09

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS RÉSIDENCE AUTONOMIE OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté du compte du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Budget annexe « Résidence autonomie Oustaou » : La section de fonctionnement du budget annexe fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 5 954,03 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter
- 4 147,00 €	+ 10 101,03 €	+ 5 954,03 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 239 229,43 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter	Restes à réaliser
+ 63 918,17 €	+ 175 311,26 €	+ 239 229,43 €	0 €
		+ 239 229,43 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22 applicable au budget annexe,

Vu la délibération n°26/08 du 04 Juin 2026 relative à l'approbation du compte administratif 2025 du budget annexe « Résidence autonomie Oustaou ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) et 1 abstention (Maria RAT),

CONSTATE les résultats 2025 comme évoqués,

AFFECTE les résultats

En section de fonctionnement : 5 954,03€ au compte 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : 239 229,43€ – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Résidence autonomie Oustaou ».

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS




La Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le 15/06/26

Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com